

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente janvier, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 24 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.

Etaient présents

M. RABY, Maire, MM. GESSE, ROY, DEMONT, Mme GANGLOFF, M. CHARRIER, Mmes LE TANNEUR, BENOIT, M. FORGIT, Mmes CARLES, RINALDI, M. ANCELOT, Mme CHARRIER, M. POTTIER, Mme PILLOT, M. BROTIER, Mme JEAN, M. BARRE, Mme PERRIER, M. PICAUD

Absents représentés

Mme PARENT, pouvoir à M. DEMONT
Mme MARTRON, pouvoir à M. RABY
M. BRISSON, pouvoir à M. FORGIT
M. ROYER, pouvoir à M. BARRE
Mme LOLOUM, pouvoir à M. PICAUD

Absents excusés

MM. FEUILLET, GILLET

M. FORGIT est nommé Secrétaire.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 1. TARIF CONCERT « COGNAC SAINTS » LE 18 MARS 2017**
- 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 3. RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL**
- 4. RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI)**
- 5. CONVENTION DE PARTENARIAT – POLE OUEST CHARENTE – ANTENNE DE JARNAC**
- 6. CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT DE BOURG AVEC CREATION DU GIRATOIRE DE CONDE**
- 7. INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES AU BUDGET 2017**
- 8. TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL**

01 - TARIF CONCERT « COGNAC SAINTS » - LE 18 MARS 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2017, le Service Culturel de la Ville a programmé un concert « The Cognac Saints » le 18 Mars 2017 à la salle des Foudres.

Le tarif proposé est le suivant :

- 5 €
- Gratuit pour les moins de 16 ans

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce tarif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif comme susmentionné

02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des recrutements, départ en retraite et avancements de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un agent de maîtrise principal à temps complet
- Création de Chef de Service de Police Municipale Principal 1^{ère} classe à temps complet
- suppression Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- suppression Chef de Service de Police Municipale à temps complet

Par ailleurs et sous réserve des nominations des agents, il sera procéder à la suppression des postes suivants :

- Chef de Service de Police Municipale Principal 2^{ème} classe à temps complet

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le tableau des effectifs comme supra

03 - RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à un surcroît d'activité à différentes périodes de l'année, il est nécessaire de faire appel à du personnel contractuel pour une durée maximum de 12 mois, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé de recruter :

- Un adjoint technique de 2^{ème} classe

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe

04 - RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'organisation de la saison de visite du Musée François Mitterrand d'une part, et de la mise en œuvre d'outils de communication pour la Commune d'autre part, il convient de recruter un agent à temps non complet (26 H/semaine) pour une durée maximum d'un an, dans la mesure où la mission n'a qu'un caractère temporaire.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel sous la forme d'un CAE (Contrat d'Accompagnement à l'emploi) pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, à hauteur de 26 H/semaine.

Il précise que le CAE permet à la Commune de bénéficier d'une prise en charge partielle par l'Etat du salaire et des charges du contrat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel sous la forme d'un CAE pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, à hauteur de 26 H/semaine

05 - CONVENTION DE PARTENARIAT – POLE OUEST CHARENTE – ANTENNE DE JARNAC

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Jarnac met à disposition de l'Antenne de Jarnac de l'École départementale de Musique (EDM) gérée par le Département, des salles communales situées à l'Espace Culturel François Mitterrand.

En date du 20 décembre 2012, une restructuration de la présence territoriale de l'école autour des pôles, a été réalisée. La nouvelle organisation a pour objectif de garantir la force et la vitalité du projet pédagogique et artistique de l'EDM. Elle doit permettre l'équilibre territorial et une offre de qualité, complémentaire et cohérente sur chacun des pôles. Elle doit également garantir durablement sur chaque pôle les meilleures conditions d'accueil pour l'école, y compris pour son rayonnement culturel, en s'appuyant sur la complémentarité, l'optimisation des moyens et des ressources, sur le plan matériel et partenarial.

Une convention de partenariat – Pôle Ouest Jarnac - Antenne de Jarnac doit être signée entre le Département et la Commune de Jarnac.

Cette convention a pour objet de définir les différents engagements nécessaires à l'accueil et au bon fonctionnement de l'antenne de Jarnac de l'École Départementale de Musique (*annexée*). Elle est conclue pour une durée d'un an, tacitement renouvelable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

06 - CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT DE BOURG AVEC CREATION DU GIRATOIRE DE CONDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement et la création d'un giratoire sur le domaine public routier départemental nécessite une convention avec le Département.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie suivants (*annexée*) :

- Aménagement de bourg avec création du giratoire de Condé au carrefour de la RD 736 du PR 53 + 125 au PR 53 + 345 de la RD 941 du PR 79 + 100 au PR 79 + 146 de la Rue de Dogliani

La Commune de Jarnac assurera la maîtrise de l'ouvrage de l'opération, le financement de l'opération et supportera l'ensemble des dépenses occasionnées par les missions de maintenance et d'entretien.

La durée de la convention est conclue à titre précaire pour une durée d'un an, avec renouvellement tacite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

07 - INSCRIPTION DE DÉPENSES NOUVELLES AU BUDGET 2017

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins d'un quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en dépenses nouvelles sur 2017 le montant prévisionnel pour les opérations suivantes :

- Éclairage intérieur Église (2^{ème} tranche) – compte 2313 - programme 237 – fonction 324 : 10.000 €
- Plantations Cimetière du Roc : compte 2121 – programme 258 – fonction 026 : 5.000 €
- Plantations Place du Château– compte 2121 - programme 215 – fonction 823 : 4.000 €
- Travaux Place du Château – compte 2315 – programme 215 – fonction 820 – 6.000 €
- Mise aux normes trappe désenfumage Auditorium : compte 2313 – programme 256 – fonction 314 : 1.500 €
- Mise aux normes monte-personnes Hôtel Renard : compte 2313 – programme 268 – fonction 30 : 5.000 €
- Éclairage public passage piéton Place du Château – compte 2041582 – programme 247 – fonction 814 : 12.000 €
- Travaux bureau Mairie – compte 2313 – programme 253 – fonction 020 : 300 €
- Mobilier de bureau Mairie – compte 2184 – programme 253 – fonction 020 : 700 €
- Achat de terrains pour réserve foncière – compte 2111 – programme 304 – fonction 01 : 50.000 €
- Travaux aménagement trottoirs Rue de Condé – Compte 2315 - programme 215 - fonction 822 : 25.000€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire en dépenses nouvelles sur 2017 le montant prévisionnel pour les opérations citées ci-dessus

08 - TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE - IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Travaux bureaux Mairie (peinture) : compte 2313 – programme 253 – fonction 020

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Travaux bureaux Mairie (peinture) : compte 2313 – programme 253 – fonction 020

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes susmentionnés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 35.